



Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb »), *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda*. Trois mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Harun, Kushayb et Al Bashir pour des charges de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges.

Affaire Harun et Kushayb

La Chambre préliminaire I informe le Conseil de sécurité des Nations Unies du manque de coopération du Soudan dans l'affaire Harun et Kushayb

Le 25 mai 2010, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a ordonné au Greffier de la Cour de transmettre une décision informant le Conseil de sécurité des Nations Unies du manque de coopération de la République du Soudan dans l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (Ahmad Harun) et *Ali Muhammad Ali Abd-Al Rahman* (Ali Kushayb), afin que le Conseil de sécurité prenne les mesures qu'il estimerait appropriées.



Ahmad Harun et Ali Kushayb ©ICC-CPI

La Chambre préliminaire I, saisie par la requête du Procureur datant du 19 avril 2010, a conclu, dans sa décision, que la République du Soudan manquait à ses obligations de coopération découlant de la résolution 1593 du Conseil de sécurité, en ce qui concerne l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la Chambre à l'encontre d'Ahmad Harun et d'Ali Kushayb. Toutefois, cette décision ne porte pas préjudice aux autres décisions ou actions que la Chambre pourrait prendre en rapport à d'autres affaires dans le contexte de la situation au Darfour (Soudan).

La République du Soudan n'est pas un Etat partie au Statut de Rome. Toutefois, elle a l'obligation de « coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur et leur apporter toute l'assistance nécessaire conformément à la présente résolution » en vertu du paragraphe 2 de la résolution 1593 du Conseil de sécurité. La République du Soudan est un membre des Nations Unies depuis le 12 novembre 1956 et a convenu « d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité » conformément à l'article 25 de la Charte des Nations Unies.

Contexte

Le Conseil de sécurité de l'ONU a, dans sa résolution 1593 du 31 mars 2005 prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, déferé au Procureur de la Cour pénale internationale la situation au Darfour depuis le 1er juillet 2002. Le Procureur a conclu que les conditions fixées dans le Statut pour l'ouverture d'une enquête étaient réunies, et a décidé d'ouvrir une enquête le 6 juin 2005.

Le 2 mai 2007, la Chambre préliminaire I a délivré deux mandats d'arrêts, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, à l'encontre d'Ahmad Harun, ancien Ministre d'état chargé de l'intérieur, et d'Ali Kushayb, dirigeant présumé des miliciens janjaouid. Il est allégué que des crimes tels que des meurtres, des viols et des atteintes à la dignité de femmes et de jeunes filles, des persécutions, des transferts forcés, des emprisonnements ou privations graves de liberté et des attaques dirigées intentionnellement contre les populations civiles susmentionnées auraient été commis durant un conflit armé qui aurait opposé les autorités soudanaises – notamment des combattants des Forces armées soudanaises et des Forces de défense populaires, engagés aux côtés des miliciens/*Janjaouid* – aux groupes rebelles organisés, y compris le Mouvement/Armée de libération du Soudan et le Mouvement pour la justice et l'égalité au Darfour (Soudan).

Un troisième mandat d'arrêt a été délivré, le 4 mars 2009, contre le président soudanais Omar Al Bashir pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Dans le même contexte de la situation au Darfour, la Chambre a, le 8 février 2010, refusé de confirmer les charges de crimes de guerre contre Bahar Idriss Abu Garda, jugeant qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes. Finalement, la Chambre examine également la demande du Procureur aux fins de délivrance de mandats d'arrêt ou de citations à comparaître à l'encontre de deux autres personnes à raison de crimes de guerre commis au cours de l'attaque contre le personnel d'une mission de maintien de la paix de l'Union africaine au Darfour le 29 septembre 2007.

Décisions adoptées entre le 17 et le 28 mai 2010

Affaire Harun et Kushayb

Decision informing the United Nations Security Council about the lack of cooperation by the Republic of the Sudan

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 25 mai 2010

Affaire Al Bashir

Decision Setting a Time Limit for the Parties' Replies to 8 Applications for Victims' Participation in the Proceedings

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 26 mai 2010

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 17 et le 28 mai 2010

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Decision replacing judges in the Appeals Chamber

Rendue par la Présidence le 17 mai 2010

Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the Appeal of Germain Katanga Against the Decision of Trial Chamber II Entitled "Decision on the Modalities of Victim Participation at Trial"

Rendue par la Chambre d'appel le 19 mai 2010

Order on the Filing of Responses to Victims' Joint Application for Participation in the Appeal of Germain Katanga Against the "Decision on the Modalities of Victim Participation at Trial"

Rendue par la Chambre d'appel le 19 mai 2010

Order Relating to the Authorities Relied Upon in the Document in Support of Germain Katanga's Appeal Against the "Decision on the Modalities of Victim Participation at Trial"

Rendue par la Chambre d'appel le 19 mai 2010

Decision on the Participation of Victims in the Appeal of Mr Katanga Against the "Decision on the Modalities of Victim Participation at Trial"

Rendue par la Chambre d'appel le 24 mai 2010

Décision invitant le Procureur et la Défense à présenter leurs observations sur une demande de participation de victime (règle 89-1 du Règlement de procédure et de preuve)

Rendue par la Chambre de première instance II, le 26 mai 2010

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne Youtube](#).

Situations en cours d'analyse

Visite d'une délégation du Bureau du Procureur en Guinée

Une délégation du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) s'est rendue en Guinée du 19 au 21 mai 2010 dans la lignée de la mission menée par le procureur adjoint, Fatou Bensouda, en février dernier. Le Bureau du Procureur a rendu publique l'analyse préliminaire relative à la Guinée en octobre 2009. Au même moment, la communauté internationale a appelé, à l'unanimité, à ce que les responsables soient traduits en justice au travers de la CPI ou de procédures guinéennes. Depuis, le Bureau du Procureur a bénéficié du soutien total des autorités guinéennes ainsi que d'organisations régionales et internationales. Lors de cette deuxième visite, la délégation s'est entretenue avec les autorités judiciaires guinéennes et a rassemblé des informations sur les dernières évolutions de l'enquête nationale menée actuellement sur les événements du 28 septembre 2009.

La Guinée est un État partie au Statut de Rome depuis le 14 juillet 2003. En conséquence, la Cour pénale internationale a compétence à l'égard des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou du crime de génocide pouvant être commis sur le territoire de la Guinée ou par ses ressortissants. D'autres situations font actuellement l'objet d'une analyse préliminaire, dont l'Afghanistan, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Géorgie et la Palestine.

Le Bureau du Procureur mène en ce moment des enquêtes à propos de cinq situations : République démocratique du Congo, Nord de l'Ouganda, Darfour (Soudan) République centrafricaine et République du Kenya. Tous ces pays restent, à des degrés divers, engagés dans des conflits dont les victimes ont un besoin urgent de protection.

Source : Bureau du Procureur

Événements

Le huitième Séminaire annuel des Conseils organisé par la CP : l'occasion pour des avocats d'aborder des questions cruciales

Le huitième Séminaire des Conseils organisé par le Greffe de la Cour pénale internationale (CPI) s'est ouvert le 17 mai 2010, à La Haye. Ce rendez-vous annuel est le plus important forum d'échange entre la Cour et des avocats externes. Cette année, les 300 participants se sont entretenus sur des meilleures politiques et des meilleures pratiques applicables au travail des conseils externes, en vue d'assurer une représentation juridique qualifiée aux suspects, à l'accusé, ainsi qu'aux victimes participant aux procédures portées devant la Cour. Parmi eux, figuraient des personnes inscrites sur la Liste des conseils tenue par le Greffier et des représentants d'associations internationales de juristes, d'organisations non gouvernementales et des juridictions internationales *ad hoc*.



De gauche à droite : Le Greffier Silvana Arbia, le Président Sang-Hyun Song et le Greffier adjoint Didier Preira ©ICC-CPI

Dans ses remarques de bienvenue, le Président de la Cour, M. le juge Sang-Hyun Song, a souligné l'importance du rôle joué par les avocats externes afin de faire comprendre ce qu'est la CPI. Revenant sur le concept de complémentarité positive qui vise à s'assurer que les juridictions nationales ouvrent des enquêtes et poursuivent les auteurs de crimes relevant de la compétence de la Cour, le Président a parlé des membres des professions juridiques en ces termes : « Nous avons l'espoir que non seulement ils contribueront à une compréhension

plus exacte de la Cour au niveau local, mais qu'ils seront également mieux à même de participer à des procès nationaux relatifs à des crimes internationaux. »

Dans sa déclaration liminaire, le Greffier de la Cour, Mme Silvana Arbia, a rappelé que, jusqu'à présent, la CPI avait grandement bénéficié du travail des conseils. « Je serai franche, a-t-elle déclaré, pour mes collègues du Greffe et de la Cour et pour moi-même, les conseils externes sont, sans aucun doute, des acteurs incontournables du travail judiciaire de la Cour. » La Liste des conseils, que le Greffe a établie afin d'offrir aux suspects, aux accusés et aux victimes intervenant dans les procédures un choix de conseils hautement qualifiés, comprend actuellement 335 avocats originaires de près de cinquante pays. Mme Arbia a saisi cette occasion pour rappeler les efforts récemment déployés par la Cour pour accroître le nombre de femmes avocates africaines inscrites sur la Liste, au moyen d'une campagne lancée la semaine dernière conjointement avec l'*International Bar Association*.

Le Séminaire a duré deux jours. Trois jours supplémentaires ont été consacrés à des sessions de formation pratique sur des questions pratiques et de procédure auxquelles sont confrontés les conseils représentant les suspects, les accusés ou les victimes.

Press conference by the President of the Assembly of the States Parties (*disponible uniquement en anglais*)

The President of the Assembly of States Parties to the Rome Statute of the International Criminal Court, Ambassador Christian Wenaweser, held a press conference on Friday, 28 May, 2010 at 11:00 hours at the Uganda Media Centre, 26 Nile Avenue, Kampala.

Ambassador Wenaweser talked about the impact of the Review Conference of the Rome Statute on international criminal justice, which will take place in Kampala, Uganda from 31 May to 11 June 2010 at the Munyonyo Commonwealth Resort. The Conference constitutes a significant milestone for the International Criminal Court not only because of the possible adoption of the amendments to the Rome Statute.

In general, it will be a unique opportunity for States to reflect on the achievements of the Court in the stocktaking of four topics: complementarity, cooperation, impact of the Rome Statute on victims and affected communities, and peace and justice. Additionally, States will be able to reaffirm their commitments to combat impunity for the most serious crimes of concern to international community.

Source : *Assemblée des États Parties*

Live Blog Session with Assembly of States Parties President, Ambassador Christian Wenaweser (*disponible uniquement en anglais*)

The President of the Assembly of the States Parties, Ambassador Christian Wenaweser, held a live blogging session on Thursday, 27 May, from 10:15 to 11:15 (The Hague local time). Ambassador Wenaweser answered to questions about the Review Conference of the Rome Statute which will take place in Kampala, Uganda, from 31 May to 11 June, 2010.

To consult the blog, please visit the Review Conference site at:

<http://www.kampala.icc-cpi.info/blogspot>

Ouverture de la Conférence de révision du Statut de Rome à Kampala

La Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) s'est ouverte le lundi 31 mai 2010 à 10h00 au Munyonyo Commonwealth Resort à Kampala, en Ouganda. La Conférence, qui durera jusqu'au 11 juin, offre, pour la première fois, l'occasion d'examiner des amendements au Statut de Rome et de faire le bilan de sa mise en œuvre et de son impact depuis son entrée en vigueur en 2002. Près de 2000 représentants d'États, d'organisations non-gouvernementales et intergouvernementales y participeront.



La Conférence sera ouverte par le Président de l'Assemblée des États Parties, l'Ambassadeur Christian Wenaweser, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et le Président de la CPI, M. le juge Sang-Hyun Song. Des déclarations seront aussi prononcées par le Procureur de la CPI, M. Luis Moreno-Ocampo, par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, et par le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Kaguta Museveni.

Différents sujets seront abordés lors de la Conférence. Dans le cadre des propositions d'amendement du Statut de Rome, les débats porteront notamment sur la définition du crime d'agression. En outre, la Conférence comprendra un exercice de bilan qui se penchera sur les principaux acquis et sur l'impact du Statut de Rome dans le cadre de quatre sujets : la complémentarité, la coopération, l'impact du système du Statut de Rome sur les victimes et les communautés affectées, et la paix et justice.

Outre un débat général entre des hauts représentants des États Parties au Statut de Rome, une série de tables rondes et de nombreuses manifestations parallèles sont prévues. La société civile organisera plusieurs manifestations parallèles dans « l'espace du peuple », ou « Lake Side Garden » (jardin du lac) du Munyonyo Commonwealth Resort.

Des représentants des 111 États parties au Statut de Rome, ainsi que des observateurs d'autres États, de l'Organisation des Nations Unies et de groupes de la société civile vont également avoir l'occasion de réaffirmer leur engagement à lutter contre l'impunité des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale.

Lien vers le site de la Conférence de révision :

<http://www.kampala.icc-cpi.info/>

Source : Assemblée des États Parties

Press Conference by the United Nations Secretary-General (*disponible uniquement en anglais*)

The Secretary-General of the United Nations, H.E. Mr. Ban Ki-moon, the President of the Assembly of States Parties to the Rome Statute of the International Criminal Court, H.E. Ambassador Christian Wenaweser, and the President of the International Criminal Court, H.E. Judge Sang-Hyun Song, held a press conference on Monday, 31 May, 2010 at 13:00 hours at the Munyonyo Commonwealth Resort, Royal conference room.

They addressed the impact of the Review Conference of the Rome Statute on international criminal justice as well as the role of the United Nations in this connection.

Source : Assemblée des États Parties

Conférence de révision : une série de vidéos sur la chaîne YouTube de la CPI

La Cour pénale internationale (CPI) lance sur YouTube une série de brèves **vidéos pédagogiques sur la Conférence de révision du Statut de Rome** qui se tiendra à Kampala, en Ouganda, du 31 mai au 11 juin 2010.

Les questions essentielles sur la conférence seront abordées par un certain nombre d'acteurs principaux tels que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, le Président de l'Assemblée des États parties, l'Ambassadeur Christian Wenaweser, et le Président de la CPI, M. le juge Sang-Hyun Song. Le Coordonnateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale, M. Bill Pace, des représentants d'États, ainsi que d'autres personnalités, se pencheront sur l'importance de la Conférence de révision, qui constitue une étape majeure pour la justice internationale.

Il s'agira de la première occasion pour les États parties au Statut de Rome d'apporter des amendements au Statut depuis son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. La conférence représente également une opportunité unique pour les États et autres parties prenantes, telles que les organisations internationales et ONG, d'évaluer et de réfléchir sur le progrès du Statut de Rome et la Cour pénale internationale, ainsi que de réaffirmer leur engagement à lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, à savoir le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

La chaîne YouTube de la CPI a été lancée en mars 2010. L'utilisation de YouTube est une première étape dans le développement de moyens de communication plus diversifiés et transparents destinés à faire connaître l'actualité de la CPI à travers le monde.

Chaîne officielle YouTube de la CPI : www.youtube.com/user/IntlCriminalCourt



Exposition multimédia et autres manifestations organisées par la CPI à Kampala lors de la Conférence de révision

Le 2 juin 2010, une exposition multimédia intitulée « The road from Rome to Kampala » s’ouvrira au Bureau extérieur de la CPI à Kampala, en Ouganda. Cet événement fait partie d’une série d’activités parallèles organisées par la Cour pénale internationale (CPI) à l’occasion de la Conférence de révision du Statut de Rome, qui se tiendra du 31 mai au 11 juin à Kampala.

Lors de l’inauguration de l’exposition, le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, le Président de l’Assemblée des États parties, l’Ambassadeur Christian Wenaweser, l’Ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie aux États-Unis, Zeid Ra’ad Zeid Al-Husseini, le procureur adjoint, Fatou Bensouda et le Greffier de la CPI, Mme Silvana Arbia feront des déclarations.

Cette exposition photo et vidéo, ouverte jusqu’à la fin de la Conférence de révision, invite précisément les visiteurs à suivre le chemin parcouru par la justice pénale internationale depuis Nuremberg.

Deux autres manifestations organisées en coopération avec l’International Bar Association (IBA) se tiendront au « People’s Space ». Le 4 juin, le Greffier, Mme Silvana Arbia, participera au panel de discussion intitulé « Appel aux avocates africaines : la CPI a besoin de vous », une campagne récemment lancée à La Haye. Elle évoquera les efforts entrepris par la CPI pour accroître le nombre de femmes africaines intervenant comme conseils devant elle. D’autres intervenants, tels que l’avocat général Athaliah L. Molokomme du Botswana ainsi que la juge Elizabeth Ibanda-Nahomya de la Division spéciale des crimes de guerre de la Haute Cour de l’Ouganda, participeront également au débat.

Le 9 juin, le Bureau du conseil public pour la défense, également en coopération avec l’IBA, organisera un procès fictif sur la base d’une affaire hypothétique (*Le Procureur c. Deran Mostol*) qui se déroulera conformément à la procédure de confirmation des charges de la CPI. L’audience sera présidée par la juge Elizabeth Ibanda-Nahomya. Le jury sera également constitué de Bruce Kwalisimia Kyerere, Président de l’Association des barreaux de l’Ouganda et Lorraine Smith, directrice du IBA-ICC Monitoring Programme. Le procès fictif sera précédé d’une présentation du Bureau du conseil public pour la défense sur la nature de l’audience de confirmation des charges à la CPI. Après l’audience, les représentants de ce Bureau et de l’IBA ainsi que les participants auront l’occasion de répondre aux questions de l’assistance.

Interagir avec les communautés

La CPI sensibilise les réfugiés soudanais au Tchad

Du 25 avril au 15 mai 2010, l’Unité de la Sensibilisation de la Section de l’Information et de la Documentation (PIDS) de la Cour pénale internationale a effectué une mission de trois semaines au Tchad ciblant les réfugiés soudanais dans l’est du Tchad.

Pendant cette période, l’équipe de la mission a tenu des séances interactives avec des dirigeants, des délégués et des enseignants dans quatre camps de réfugiés. Le personnel de sensibilisation a expliqué à ces groupes d’hommes et de femmes les derniers développements judiciaires liés à la situation au Darfour, au Soudan, et a répondu à des questions et clarifié les idées fausses communes concernant les travaux de la Cour. La plupart des questions posées par les réfugiés portaient sur la capacité de la Cour à mettre en œuvre les mandats d’arrêt émis par ses juges.

Pour des raisons de sécurité, la Cour ne peut opérer directement au Darfour pour le moment, mais PIDS s’efforce à sensibiliser les communautés soudanaises vivant en dehors du Soudan. Cette année, le programme de sensibilisation des communautés soudanaises comprendra des séances de sensibilisation aux Pays-Bas, en Belgique, en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, en Egypte et dans l’est du Tchad.



Au cours d’une session interactive de Sensibilisation avec les leaders d’un camp de réfugiés soudanais dans l’Est du Tchad ©ICC-CPI

MAI 2010 / JUIN 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
31	1	2	3	4	5	6
Première Conférence de révision du Statut de Rome						
7	8	9	10	11	12	13
Première Conférence de révision du Statut de Rome						
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				
JUILLET 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
			1	2	3	4
Événements futurs :						
5 juillet : Ouverture programmée du procès dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute